

Pour le principal producteur et distributeur de boissons rafraîchissantes sans alcool en France, le bien-être et l'épanouissement de ses collaborateurs font partie intégrante de la vision stratégique de l'entreprise.

Un accord propose des mesures inédites basés sur **4 piliers phares** :

- Donner du sens au travail
- Promouvoir la diversité
- Agir pour l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle
- Mettre en valeur les conditions et l'environnement de travail

#### Quelques exemples :

- Doublement des jours de paternité (passant à 22 jours pour le collaborateur), aide à la parentalité
- Soutien aux aidants familiaux : 5 jours de congés par an aux salariés aidants afin que ces derniers puissent s'occuper des parents ou enfants en situation de handicap
- Mise en place d'une campagne de sensibilisation sur le droit à la déconnexion
- Accès au sport : chaque salarié se voit accorder le « Pass Sport » pour favoriser une activité sportive régulière dans les salles de sport partenaires
- Prévention des risques psychosociaux et la prise en compte du harcèlement moral et sexuel par le biais d'un relais d'écoute

#### Mais également, des mesures favorisant l'intégration des cultures et la promotion de la diversité, parmi elles :

- Une politique d'embauche et une communication renforcée autour de la parité Femme-Homme au sein de l'entreprise
- L'emploi des jeunes des contrats jeunes via l'augmentation des contrats d'alternance
- Un bilan retraite proposé par l'entreprise dès 55 ans
- Une mise en place d'une charte d'entreprise et d'ambassadeur visant à inscrire la lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise

Source : [Process Alimentaire](#) – Novembre 2020 n°1385

[Téléchargez l'article complet](#)

